

**Arrêté n° 21/739/CM**

**Désignation du représentant de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) des Bouches-du-Rhône**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
- L’arrêté préfectoral du 2 décembre 2015 relatif à la création, la composition et le fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches-du-Rhône ;
- L’arrêté préfectoral du 11 juin 2019 portant modification de l’arrêté du 2 décembre 2015 relatif à la création, la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches-du-Rhône ;
- L’arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant modification de l’arrêté du 2 décembre 2015 relatif à la création, la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**CONSIDÉRANT**

- Que Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est membre de droit de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches-du-Rhône ;

- Qu'il il convient de procéder à la désignation de son représentant et de son suppléant au sein de cette instance.

## **ARRETE**

### **Article 1** :

Sont désignés pour représenter Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Bouches-du-Rhône:

- Monsieur Christian Burle - Titulaire
- Monsieur Eric Garcin - Suppléant

### **Article 2** :

Monsieur le Directeur General des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 septembre 2021

**Martine VASSAL**